



Compte rendu du Comité de rivière 19/12/2024

Garde Colombe – Eyguians - salle Gillio Vital

1 INTRODUCTION

Monsieur Moreno ouvre la séance à 10h05 et remercie les personnes présentes.

Le compte rendu du comité de rivière du 13 décembre 2023 est ensuite validé à l'unanimité.

Après la présentation de l'ordre du jour, Monsieur Moreno introduit le comité de rivière et présente les principaux enjeux de la réunion. Il cède ensuite la parole aux techniciens du SMIGIBA.

2 POINT AVANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIERE

Présentation du dossier d'orientations stratégiques en commission d'agrément

Eric Burlet, coordonnateur du contrat de rivière au SMIGIBA, présente l'avancement du projet de second contrat de rivière du Buëch et de ses affluents. Il indique que le dossier d'orientations stratégiques (DOS), qui avait été validé pour le comité de rivière du 13 décembre 2023, a été présenté en MISEN 26 et 05 au printemps 2024.

La présentation du DOS devant la commission d'agrément du comité de bassin Rhône Méditerranée s'est déroulée le 7 juin 2024, dans les locaux de l'Agence de l'Eau à Lyon. Le comité de bassin a rendu un avis favorable, qui va être présenté ci-dessous par Théo Jean de l'Agence de l'eau.

Eric Burlet rappelle pour finir les axes stratégiques du contrat de rivière développés dans le DOS.

Présentation par Théo JEAN des points principaux de l'avis du comité d'agrément

Théo Jean présente dans le détail l'avis favorable de la commission d'agrément. Voici les principaux points développés par la commission d'agrément, celle-ci :

- souligne l'intérêt de l'action du SMIGIBA pour la gestion intégrée des enjeux de gestion de l'eau sur le bassin versant, elle reconnaît la contribution des orientations stratégiques à la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesure et félicite le SMIGIBA pour sa volonté de prise en compte du changement climatique ;
- souligne l'intérêt d'intégrer les actions du futur projet de territoire pour la gestion de l'eau dans le contrat de rivière et insiste sur l'intérêt d'intégrer les effets du changement climatique dans ce plan ;
- souligne l'intérêt de la complémentarité avec le PAPI et insiste sur l'importance de conjuguer restauration des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- souligne l'intérêt de renforcer la concertation sur le territoire ;
- reconnaît la cohérence du projet avec le plan eau et les conclusions des assises départementales de l'eau ;
- encourage le SMIGIBA à participer à l'élaboration du SAGE Durance ;
- émet sur ces bases un avis favorable à la finalisation du 2^{ème} contrat de rivière sur le bassin versant du Buëch.

Suite du projet de contrat de rivière :

Eric Burlet reprend la parole pour présenter les prochaines étapes concernant le projet de contrat de rivière. Il s'agit désormais de finaliser le programme d'action du futur contrat. Pour cela, un travail de coordination avec les actions qui seront inscrites dans le PAPI du Buëch a débuté. En particulier, les travaux de réaménagement de la traversée de la Faurie devraient figurer au contrat de rivière. Pour le volet gestion écologique, le plan de gestion stratégique des zones humides, dont le plan d'action intégrera le contrat, est en cours de réalisation. L'état des lieux a été réalisé durant le second semestre 2024, avec notamment trois ateliers participatifs tenus en novembre. Le comité de pilotage du 28 novembre 2024 a permis de valider cet état des lieux et d'engager la réflexion sur la stratégie à mettre en œuvre. Un comité de pilotage dédié à cette question se tiendra le 28 janvier 2025. La définition du programme d'actions débutera dans la foulée, avec la tenue de trois nouveaux ateliers participatifs.

Dans le même temps, le travail de finalisation des fiches actions sera conduit avec les différents maîtres d'ouvrage concernés.

3 BILAN ANNUEL DU PAPI D'INTENTION

État d'avancement du PAPI d'intention :

Jocelyne Hoffmann, hydraulicienne au SMIGIBA, présente l'état d'avancement du PAPI d'intention du Buëch. Si le PAPI d'intention est officiellement terminé, plusieurs études sont encore en cours de réalisation. L'étude de faisabilité d'aménagements de ralentissement dynamique sur la commune de Séderon, suite à la crue centennale de la Méouge du 4 juin 2023 est en cours. La révision du guide du riverain du Buëch est également en cours ; le nouveau guide du riverain prendra la forme d'un système dynamique de questions réponses intégré au site internet du SMIGIBA. Enfin les études de danger sur plusieurs systèmes d'endiguement ont été lancées fin 2024.

Réaménagement de la traversée de La Faurie : avancement

Antoine Gourhand, ingénieur au SMIGIBA, rappelle le contexte et présente les solutions qui ont été retenues. Ces solutions combinent le bon fonctionnement du cours d'eau et le confortement des ouvrages dans la traversée des secteurs habités. Les acquisitions foncières sont en cours. Les dossiers réglementaires seront déposés début 2025.

L'avancée principale de l'année 2024 a été l'acceptation de la reprise du pont de Saint André par le département des Hautes Alpes. Du fait de l'élargissement du pont et de l'entonnement du Buëch, la section d'écoulement sera quasiment doublée. Le pont permettra donc l'écoulement de la crue centennale sans débordement.

L'année 2025 sera consacrée aux démarches réglementaires : enquête publique, dossier d'autorisation environnementale (DAE), démarche foncière... Les travaux devraient débuter en 2026, avec en 2025 des travaux de restauration du Domaine Public Fluvial (DPF) en rive gauche en amont du pont de St André.

C'est une action emblématique dans la vallée, avec un coût de 3M€, sans compter la réfection du pont. C'est une action qui sera inscrite à la fois dans le contrat de rivière et le PAPI.

Sylvie Piffaretti – DDT 05 s'enquiert de l'échéance du dépôt du dossier de PAPI complet.

Jocelyne Hoffmann indique que le SMIGIBA est en attente de l'aboutissement des discussions avec les EPCI pour les appels à participations liés au PAPI.

4 PRESENTATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION REALISES EN 2024

Cyril Ruhl, technicien de rivière au SMIGIBA, présente les secteurs d'intervention et les travaux réalisés. Les travaux concernent l'entretien de la végétation notamment cette année autour des ponts et parfois des retraits de déchets.

Sur le ruisseau de Saint Marcellin à Veynes, l'intervention a répondu à des enjeux hydrauliques, d'importantes incisions du lit ont généré une grande attente des riverains et des agriculteurs locaux.

Sur le ruisseau de Villefranche, des dépôts importants de bois morts ayant entraîné des dépôts de sédiments impactant la présence potentielle de truite, ont été extraits du lit. C'est un type de ruisseau qu'on trouve peu sur le bassin versant du Buëch, coulant dans des prairies naturelles dont les bordures sont passées à l'épaveuse, ce qui entraîne la présence de bois morts dans le lit du cours d'eau avec un effet de canyon.

Pour le pont des Crupies à la Batie Montsaléon, le SMIGIBA est intervenu comme assistant à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune pour l'entretien à la végétation.

En 2024, les travaux ont été confiés à une entreprise qui n'était pas encore intervenu pour le SMIGIBA, Travaux et Environnement aux Mées.

5 PGRE – BILAN D'ETAPE

5.1 ACTIONS IRRIGATION

Après un rappel de la gouvernance du plan de gestion de la ressource en eau par Eric Burlet, Victor Gouy de la Chambre d'agriculture des Hautes Alpes, rappelle le programme d'actions concernant l'irrigation et le monde agricole et présente l'état d'avancement de ces actions :

- pour ce qui est des actions irrigations « travaux », 5 projets sont finalisés, soit 0,5 à 1,5 millions de m³ d'économie d'eau pour 2,1 millions d'euros de travaux ;
- 2 projets sont engagés : le forage de substitution dans la nappe du Petit pour l'ASA de la Béoux et les travaux de busage du grand canal de Trescléoux pour l'Asa du même nom ;
- 1 action est initiée, il s'agit de la création d'une retenue pour l'ASA des irrigants du Buëch à Aspremont ;
- 14 sur des actions des travaux ;
- 9 actions animation et accompagnement pour l'émergence de projet ou de l'AMO ;
- 1 fiche action sur l'amélioration de la connaissance des prélèvement agricoles gravitaires ;

Victor Gouy présente ensuite quelques exemples de réalisations :

- modernisation du réseau gravitaire de l'ASA des Sétives ;
- modernisation réseau gravitaire Bâtie-Montsaléon ;
- conversion partielle à l'aspersion de l'ASA de la Subteyte ;
- substitution d'une partie des prélèvements du torrent de Clarescombe à l'étiage ;
- amélioration de la connaissance des prélèvements du bassin versant.

Victor Gouy conclut sa présentation en listant les limites et les blocages rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'actions du PGRE du Buëch :

- Incompatibilité des ASA avec les fonctionnements de subvention FEADER :

- o Complexité des dossiers + calendriers contraignants + manque de flexibilité
- o Difficultés financières : prêts bancaires + délais de versement des subventions
- Des problématiques de gouvernance inhérentes aux ASA
- Traduction des économies d'eau dans le PAR de l'OUGC ?
- Manque d'AMO et d'accompagnement sur plusieurs projets
- Manque d'opérationnalité de certaines fiches actions.

Pour ce qui concerne le FEADER, M. Gouy précise qu'aucune ASA n'a encore eu de remboursement des sommes avancées, alors même que leurs trésoreries sont des plus limitées. Il estime que le versement d'avance ou d'acompte comme c'est le cas avec l'Agence de l'eau ou la Région faciliterait les choses, mais cela n'est pas possible pour les crédits européens aujourd'hui.

Sylvie Piffaretti – DDT 05 précise que des discussions ont été engagées avec l'autorité de gestion des fonds européens pour les avances de trésorerie. Dans les assises de l'eau, cette problématique a bien été évoquée et nécessite un accompagnement des ASA pour les aider à faire émerger les projets.

Marjorie Grimaldi – CD 04 du département des Alpes de Haute Provence, informe que suite à la sécheresse historique de 2022, et à la prise de conscience collective qui s'en est suivie, le Département 04 a entamé une refonte de sa politique de l'eau pour aboutir à une nouvelle stratégie départementale sur l'eau, adoptée par délibération 20 octobre 2023. En quelques mots cette stratégie a pour but de :

- renforcer l'accompagnement des maîtres d'ouvrage du petit cycle de l'eau (eau potable / assainissement) : augmentation des moyens en ingénierie et en moyens financiers ;
- réinvestir le domaine du grand cycle de l'eau (participation aux actions des gouvernances locales et aux partenariats stratégiques régionaux, SAGEs, comités de rivière, comités sécheresse, comité départemental de l'eau, etc.) ;
- élaborer une nouvelle politique d'intervention en faveur de l'hydraulique agricole visant à soutenir la transition agro-écologique de l'agriculture et la gestion économe de l'eau à travers de nouveaux dispositifs financiers et techniques.

Le Département a ainsi adopté de nouveaux dispositifs d'aide en faveur de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hydraulique agricole :

- petit cycle de l'eau – 8 100 000 € sur 2024 – 2026 ;
- hydraulique agricole – 3 102 000 € sur 2024 – 2026.

2 dispositifs d'aides financières ont été d'ores et déjà votés :

- soutien aux investissements des collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement (agir en faveur de l'assainissement, de l'alimentation en eau potable et d'accompagner les territoires pour leurs projets d'études et d'aménagements dans ces domaines) ;
- soutien aux investissements des structures d'irrigation collectives (l'objectif est d'améliorer la qualité du service d'irrigation collective et encourager une gestion économe de la ressource en eau) ;

En plus pour 2025 : 1 appel à projet actuellement en cours, les demandeurs ont jusqu'au 31 janvier 2025 pour transmettre leur dossier : <https://www.mondepartement04.fr/toute-lactualite/appele-a-projets-securisation-et-rehabilitation-des-ouvrages-dirrigation-collectifs>.

En complément et plus ponctuellement : des AAP seront lancés concernant la transition agro-écologique en incitant à des investissements à la parcelle. (Soutenir l'acquisition de petits équipements en faveur de la protection de la ressource en eau, de la biodiversité ainsi que de la conservation des sols).

5.2 ACTIONS EAU POTABLE BUËCH

Alexandra Moret de la DDT 05 présente les actions relatives à l'eau potable, en concertation avec le département des Hautes Alpes.

6 actions sur l'eau potable sont inscrites au PGRE :

- amélioration de la connaissance, des performances et gestion durable des outils : l'outil SISPEA a été mis en place, il est à remplir systématiquement. Le département accompagne les communes à la saisie sur SISPEA. Il y a un certain nombre d'indicateurs à renseigner dans SISPEA : connaissance du réseau et programme d'actions. La saisie est suivie par l'Agence de l'Eau pour l'attribution des subventions ;
- équiper les prélèvements d'un dispositif de comptage : il y a encore 56 captages non équipés ;
- équiper les points de prélèvements de système de régulation ;
- travaux d'amélioration de l'efficacité des réseaux d'adduction d'eau et de distribution : Alexandra Moret détaille l'avancement de cette action. Il en ressort que si les économies engendrées sont moindres que sur le volet agricole, ces actions participent malgré toutes aux économies d'eau sur le territoire : on parle de 139 000 m³ d'eau économisé par an ;
- poursuivre la réflexion ou étudier la perspective d'un transfert de compétence AEP, mutualisation des moyens : études de transfert de compétence en cours pour les communautés des communes Sisteronais Buëch et Buëch Dévoluy.

5.3 SUIVI HYDROMETRIQUE

Alexandra Moret de la DDT 05 fait le bilan du suivi du PGRE en 2024, avec 2 comités de suivi technique cette année. Elle présente les données du suivi hydrométrique de l'année 2024 :

- 5 sondes installées en début d'été depuis 2015 ;
- ½ journée d'intercalibration entre la DDT, l'OFB et le SMIGIBA ;
- 6 à 7 tournées sur la saison, 41 jaugeages, peu d'interventions car année hydrologiquement favorable mais manque de moyens humains ;
- préparation du bilan à faire pour 2026 et préparation du prochain PTGE, suite du PGRE actuel. En faisant ce PGRE, on savait qu'il ne serait pas suffisant pour atteindre l'équilibre quantitatif, il est nécessaire de réfléchir d'ores et déjà au PTGE
- Dans les réflexions en cours : la Méouge : identifiée par le SDAGE en déséquilibre quantitatif, une étude volume prélevables a été réalisée par la préfecture de la Drôme, OUGC en cours d'établissement mais pas de PGRE (pas mis en place).
- Une démarche va donc être proposée pour la Méouge.

6 AVANCEMENT DU SAGE DURANCE

Véronique Deshager du SMAVD présente l'avancement du SAGE Durance. Elle indique que si le Buëch a une certaine culture du déficit en eau, comme en témoigne le PGRE présenté précédemment, ce n'est pas le cas sur l'ensemble du bassin versant de la Durance.

Le SAGE Durance couvre le territoire du bassin versant de la Durance non couvert déjà par un SAGE (hors Coulon-Calavon et Verdon donc). Le bassin versant de la Durance est très aménagé et les infrastructures font du lien entre les différentes portions du territoire. Il faut regarder les enjeux eaux et l'impact du changement climatique également à l'échelle de ces infrastructures et aussi au niveau de l'exportation de la ressource en

eau hors du territoire (soit les 2/3 de l'eau dérivée de la Durance et du Verdon). Il est donc nécessaire de réfléchir à cette échelle territoriale là.

Le travail consiste à mettre des acteurs autour de la table, créer le dialogue entre les attentes locales et l'échelle du territoire du SAGE. Véronique Desagher rappelle que les documents d'un SAGE ont une opposabilité juridique.

L'élaboration du SAGE se fait en 3 étapes : état des enjeux et diagnostic, priorisation et objectifs stratégiques, stratégie de gestion traduite dans le SAGE.

Pour l'instant, nous en sommes à la première étape, le diagnostic. Pour faciliter le travail (la CLE réunit 105 membres) le choix a été fait de mettre en place des commissions, qui se sont réunies cette année :

- eau et usages
- milieux et inondations
- agir maintenant face au changement climatique
- connaissance et communication

Pour 2025, il va s'agir de valoriser la matière qui a été capitalisée dans des documents d'état des lieux, de discuter des leviers et des priorités d'actions. En 2026, viendra la période du choix de la stratégie et des actions à inscrire au SAGE, qui devrait être formalisé en 2027.

7 PLAN D'ADAPTATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Théo JEAN, AERMC présente le nouveau plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) pour la période 2024-2030. Il rappelle que sur le bassin du Rhône, les effets du changement climatique sont de plus en plus marqués, avec par exemple des débits pour le Rhône d'ores et déjà en baisse de 15% par rapport aux années 60, baisse qui pourrait encore s'aggraver de 20% d'ici 2025.

Six principes stratégiques incontournables sont énoncés pour s'adapter :

- consommer moins d'eau = Plan Eau national ;
- préserver et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels ;
- s'appuyer sur les services rendus par les sols : infiltration, arrêt du tout tuyau, gestion agronomique des sols ;
- établir des stratégies locales concertées ;
- planifier les solutions de demain : prospective, analyses économiques, solutions fondées sur la nature ;
- le SDAGE et le PGRI comme premiers pas pour faire face au changement climatique.

Le PBACC présente 5 enjeux sur lesquels agir en priorité pour réduire la sensibilité des territoires :

- baisse de la disponibilité en eau ;
- perte de biodiversité aquatique et humide ;
- assèchement des sols ;
- détérioration de la qualité de l'eau ;
- risques naturels liés à l'eau.

Il propose un panier de solutions par enjeu pour passer à l'action, par exemple partager l'eau ou réduire les

consommations pour faire face à la baisse de la disponibilité en eau, ou encore restaurer le fonctionnement des zones humides ou les fonctionnalités des cours d'eau pour contrer la perte de biodiversité aquatique et humide.

Le PBACC a défini la vulnérabilité des territoires vis-à-vis de chacun de 5 enjeux. Théo Jean présente le diagnostic de vulnérabilité sur le Buëch et la Méouge : ces deux territoires sont globalement très vulnérables, en particulier face à la baisse de la disponibilité en eau et la détérioration de la qualité de l'eau.

Le PBACC et les données chiffrées sont disponibles sur le site de l'Agence de l'eau.

8 ATELIERS

Pour conclure le comité de rivière, les participants sont invités à se répartir en trois ateliers thématiques.

8.1 COMMENT DEVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE DANS LE PAPI ?

Atelier animé par Sylvie Piffaretti – DDT 05 et Antoine Gourhand – SMIGIBA.

Plusieurs facteurs d'entrave à la culture du risque ont été soulignés :

- L'oubli des événements passés : mémoire collective et individuelle courte des événements passés
- Dénier des riverains : ne pas vouloir accepter de vivre dans des zones à risques
- Dénier des élus : car action non prioritaire et non « rentable politiquement » quand pas d'événements
- Faible population exposée au risque dans la vallée du Buëch
- Disparité du niveau d'exposition et des enjeux sur le territoire

Des éléments à l'appui de la culture du risque ont été listés :

- Utiliser les données des événements passés
- Recenser les informations historiques
- Retour d'expérience d'autres territoires
- Données sur le changement climatique

Mettre en place des outils de communication et de sensibilisation :

- Visuel de réalité virtuelle sur une inondation (réalisé par le SABA à priori)
- Pièce de théâtre
- Mise en situation de la population et des élus : inclure la population dans les exercices de PCS
- Utiliser des relais d'opinion locaux
- Sensibilisation auprès des enfants – milieux scolaires (attention à ne pas verser dans le catastrophisme type exercice attentat)
- Sensibiliser les élus en début de mandat
- Avoir une présence de terrain (notamment par des hydroguides)
- Poser des repères, des photos dans l'espace public

Quelques discussions parallèles se sont tenues sur les points suivants :

- Difficulté à transformer les données existantes en outils de communication. Parfois beaucoup de données et informations à l'échelle départementale, régionale mais pas toujours facile à transformer en outils de communication opérationnels. Voir à ce sujet les observatoires déjà existants, les objectifs du SAGE

- Favoriser une compréhension commune du fonctionnement des rivières pour partager les risques et les solutions

8.2 QUELLE PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE CONTRAT DE RIVIERE ?

Atelier animé par Théo JEAN – AERMC et Cyril Ruhl – SMIGIBA.

Retour sur le diagnostic de vulnérabilité sur le Buëch et la Méouge

Le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique du bassin versant du Buëch et de la Méouge issu du PBACC a été distribué à tous les participants. Chacun se prononce sur son ressenti par rapport à ce diagnostic.

Pour le Buëch :

	Degré de vulnérabilité	Degré de sensibilité	Défi	Cible
Baisse de la disponibilité en eau	5	5	9	oui
Perte de biodiversité aquatique	4	2	-	-
Perte de biodiversité humide	4	2	15	oui
Assèchement des sols	4	5	19 & 20	oui
Détérioration de la qualité d'eau	3	1	23	non
Risques naturels liés à l'eau	1	-	24	non

Ressenti des participants par rapport à ces degrés de vulnérabilité :

- Quantité = en accord avec le diagnostic : le Buëch est vulnérable : assecs et prélèvements estivaux
- Biodiversité = en accord, observations cohérentes
- Qualité = plutôt sous-évalué en raison du lien entre quantité et qualité
- Risque = faible degré questionné mais compréhensible au regard des faibles enjeux humains

Pour la Méouge :

	Degré de vulnérabilité	Degré de sensibilité	Défi	Cible
Baisse de la disponibilité en eau	4	5	9	oui
Perte de biodiversité aquatique	3	2	-	-
Perte de biodiversité humide	3	1	15	non
Assèchement des sols	4	5	19 & 20	oui
Détérioration de la qualité d'eau	5	4	23	oui
Risques naturels liés à l'eau	1	-	24	non

Ressenti des participants par rapport à ces degrés de vulnérabilité :

- Diagnostic partagé surtout sur l'aspect qualité car enjeux STEP et température avec un développement algal observé l'été.

Balade champêtre au bord du Buëch en 2050

1/ Projection, objectif à atteindre

La consigne est la suivante : Imaginez, nous sommes en 2050, en plein été, il fait très chaud, il fait environ 35°C-40°C, on se balade ensemble au bord du Buëch, on est en rive droite, le cours d'eau est donc sur notre gauche.

Idéalement, en étant très optimistes, comment imaginez-vous la rivière ? Quelle est l'ambiance sonore ? Où marche-t-on ? Qu'est-ce que l'on observe à côté de l'eau ? Un champ, qu'est ce qui y est planté ?

Réponse :

Ombre partout, couvert végétal, eau du cours d'eau coule, l'eau est claire, agriculture adaptée à la sécheresse,

observation d'écrevisses, de castors, de barrages de castors, des ouvrages inspirés de l'hydrologie régénérative.

Maintenant, en étant très pessimistes, qu'est-ce que l'on observe ?

En étant pessimiste : cours d'eau en assec, algues quand il y a de l'eau, ripisylve absente, pas de lien entre la nappe et l'eau superficielle, colmatage, retenues d'eau anthropiques.

2/ Solutions d'adaptation

La consigne est maintenant la suivante :

Théo demande aux participants de revenir à la situation présente : devant les participants se trouve un panier avec des papiers sur lesquels sont inscrites des solutions généralistes d'adaptation au changement climatique, issues du PBACC.

Théo propose à chaque participant de tirer un papier, de lire le titre et les points en bleu et d'indiquer ce que cela lui évoque sur le territoire, à quel enjeu la solution répond ? Est-elle adaptée au bassin versant, à quel endroit, portée par qui ? Est-ce qu'elle mérite d'être inscrite au contrat de rivière ? Est-ce qu'elle permet d'atteindre l'objectif imaginé juste avant ? Est-ce que les actions peuvent-être regroupées ? Si on ne devait retenir qu'un point, prioritaire sur le Buëch ?

3/ Solutions retenues

Le temps a manqué pour développer toutes les solutions proposées, voici les remarques les plus marquantes :

- la gouvernance est adaptée avec le PTGE et le comité de rivière mais n'intègre pas assez les habitants du bassin versant. Cela pourrait être fait pour le contrat ?
- les solutions concernant l'urbanisme ne semblent pas très adaptées à ce bassin versant rural ;
- les solutions d'hydrologie régénérative ou reposant sur les fonctionnalités des sols sont très adaptées et pourraient être intégrées au contrat de rivière, en zones rurales mais aussi plus urbaines ;
- une structuration pour la préservation des espaces naturels est en place sur le bassin versant sur les territoires à enjeux (N2000). L'idée serait plutôt de renforcer l'effectivité des différentes entités. La mise en place d'une stratégie foncière est ressortie comme adaptée pour le prochain contrat de rivière.
- adapter les pratiques agricoles sur le bassin versant en ce qui concerne la ressource et les zones humides est une action qui pourrait être intégrée.

8.3 QUEL INTERET D'UNE APPROCHE HISTORIQUE DE LA VALLEE DU BUËCH ?

Atelier animé par Véronique Desagher - SMAVD et Jocelyne Hoffmann - SMIGIBA.

Contexte

Dans le contrat de rivière, le SMIGIBA prévoit une action sur l'évolution historique de la vallée, en lien avec les riverains. Des photos avant/après sont présentées aux participants.

Tour de table

Les participants évoquent les évolutions qu'ils ont connues dans la vallée : disparition des glaciers, évolution du régime des crues, réduction de la largeur des rivières, modification du couvert végétal (+ de forêts, développement de la ripisylve dans le lit, urbanisation, ...), extraction des matériaux.

Eric Hustache évoque l'évolution géologique récente, avec la présence d'un glacier à Veynes il y a seulement 20 000 ans, le paysage de steppes et de toundra il y a 10 000 ans. L'arrivée des truites dans la région remonte à 20 000 ans. Des troncs fossilisés ont été découverts par les crues récentes. Ce sont des chênes. On se rend compte aujourd'hui que les effets du petit âge glaciaire sont plus importants qu'on l'a initialement cru.

L'archéologie pose une base, il faut établir une relation par rapport à l'échelle humaine.

Véronique Plaige indique que les gens se réfèrent sans arrêt à l'histoire (à ce que faisaient les anciens) mais avec une mauvaise interprétation. Il y a un problème de lien entre ce qu'on réfère du passé et les conclusions

qu'on en tire.

Cet aspect est partagé par les participants. L'acceptation sera difficile surtout pour la suppression des digues qui n'ont plus le rôle pour lequel elles ont été construites. Il y a un oubli des événements, par exemple, il y avait des corvées pour refaire les digues, or pour les riverains, les digues ont toujours résisté.

Les gens intègrent maintenant bien le changement climatique parce qu'ils le vivent et voient ses conséquences.

Thèmes à aborder

Dans l'historique, on peut aborder une approche très long terme (grandes évolutions géologiques qui ont façonné le territoire) mais, il est important de souligner des changements marquants sur des temps relativement courts : les changements de régimes hydrologiques (neige et fonte), présenter les destructions régulières des ouvrages et les corvées pour les refaire, les évolutions liées aux pratiques de reboisement. Il est aussi nécessaire de souligner que l'échelle de temporalité de profondes transformations ayant déjà eu lieu est relativement courte. Cela permet notamment d'envisager l'idée que des bouleversements futurs liés aux changements climatiques sont des hypothèses crédibles.

Les 3 grands thèmes seront :

- l'hydromorphologie,
- l'hydrologie,
- les ouvrages.

Hydromorphologie

L'impact est très fort : il y a de l'incision est donc moins de divagation.

La solution évoquée pour les problèmes d'inondation ou d'érosion est souvent le curage, il va être nécessaire de faire beaucoup de pédagogie pour sortir de cette croyance car c'est rarement la bonne solution.

Les gens ne voient pas le problème de l'incision ou même l'incision, les gens voient des tas de graviers. Par exemple, à Serres l'incision est telle qu'il n'y a plus de graviers mais seulement la roche.

A Aspremont, pendant les crues, les graviers sont mobilisés et partent. Des aménagements ont été réalisés dans le lit mais autrefois, la fête du village avait lieu sur les galets dans le lit.

Hydrologie

Pour l'aspect de l'hydrologie, on peut évoquer les radeaux de troncs de l'exploitation forestière. On profitait surtout des crues de fonte pour faire descendre les troncs. Aujourd'hui, ce ne serait plus possible car les crues de fonte sont quasiment inexistantes.

Le module annuel du Buëch a Serres enregistre une baisse (- 5 à -7 %), idem sur le Drac. Le mois le plus sec était autrefois le mois d'août, maintenant l'étiage sévère se situe en septembre.

Ouvrages

Il faut rappeler dans quelles circonstances ont été construits les ouvrages et pour quelles raisons et montrer que ceux-ci étaient régulièrement détruits et reconstruits. On pourra ainsi venir au postulat que les événements contre lesquels les ouvrages ont été construits n'existent plus ou n'ont plus les mêmes effets et

que conserver ces ouvrages dans l'état n'est plus forcément utile, que d'autres solutions peuvent exister.

Actions à mener

Action

Il faut faire le lien entre les anecdotes et l'interprétation scientifique, technique ou historique.

Le discours technique doit être accompagné d'anecdotes. Le témoignage d'un vécu qui vient illustrer la compréhension du fonctionnement historique de la rivière est un atout précieux pour communiquer sur le sens des actions qui pourront être menées dans le cadre du nouveau contrat de rivière. Il est également utile pour déconstruire les idées reçues.

Ressources

Il est nécessaire de mener un gros travail pour la collecte des témoignages.

Ressources à mobiliser :

- Historiens,
- Géologues,
- Témoignages (riverains, pêcheurs, association de préservation du patrimoine...)
- Associations actives sur le bassin versant ou services de l'Etat (ex : archives RTM)
- Réseaux sociaux

Public cible

- Les enfants par les écoles/centres aérés
- Les réseaux sociaux
- La pratique de loisirs

Rendus

Un constat : c'est difficile de savoir comment intéresser les gens.

- Articles sur le site internet,
- Expositions,
- Supports pour conférences,
- Vidéos pour expliquer

Moyens de diffusion

Il faut que la diffusion soit locale.

Mais cela fait partie pour certains du vécu, il faut donc trouver une approche qui parle et épauler dans la compréhension des phénomènes. Il faudrait que ce soit aussi un peu interactif. Exposition ? Vidéos ?

Il faut fédérer les associations historiques de la vallée ou du département et les offices de tourisme pour la diffusion.

S'appuyer sur les réseaux des jeunes, mais il n'y a pas que des jeunes dans la vallée, il est nécessaire aussi de

travailler avec l'université de temps libre, les offices de tourisme et d'organiser des conférences ou des expositions. Cependant, il faudra trouver une accroche.

Des informations pourraient passer par la revue du SMIGIBA qui est bien lue.

Le blog du SMIGIBA peut aussi servir pour la matière.

Il faudrait proposer des animations dans les écoles autour de ces sujets.

9 LISTE DES PARTICIPANTS AU COMITE DE RIVIERE :

9.1 PERSONNES PRESENTES :

Marc Pavier – CCD, Gilles Crémillieux – PNRBP, Gérard Nicolas – CCSB, Yves Wigt – SMAVD, Juan Moreno – SMIGIBA, Mélanie COTTET – CCSB, Jean-Philippe Strasberg – Région Sud, Marjorie Grimaldi – CD 04, Pascal Krieg Rabeski – CD05, Antoine Dupin – PNRBP, Véronique Desagher – PNRBP, Sylvie Piffaretti – DDT 05, Alexandra Moret – DDT 05, Jehanne Bonsignour – DDT 04, Anne-Laure Martin – RTM 05, Cédric Vigouroux – RTM 05, Théo Jean – AERMC, Yannick Pognart – OFB 05, David Doucende – FDAAPPMA 05, Jean Pasquet – AAPPMA la gaule gapençaise, Jean-Pierre Choffel – AAPPMA la truite du Buëch, Victor Gouy – CA 05, Véronique Plaigne – SAPN, Géraldine Duvochel – EDF, Anne-Laure Barthélémy – CEN PACA, Adeline Bizart – SMIGIBA, Eric Hustache – SMIGIBA, Cyril Ruhl – SMIGIBA, Jocelyne Hoffmann – SMIGIBA, Antoine Gourhand – SMIGIBA, Théophile Rouballay – SMIGIBA, Eric Burlet – SMIGIBA.

9.2 PERSONNES EXCUSEES :

Mme Rossi – Région Sud, Mme Eméoud – Région Sud, Mme Mouton – conseil départemental de la Drôme, Mme la préfète coordinatrice de bassin, M. le préfet des Alpes de Haute Provence, Mme la sous-préfète de Die, M. FOUGERAS – CCB DP, Mme BELLANGER – CCB DP, M. AMADOR – CCB DP, M. SALIN – CCB DP, M. BAUDIN – CCD, M. PAPEGAY – CCSB, M. JOANNET – CCSB, M. Faure – DDT 26, Mme LESAFFRE – CD 26, Mme DELADOEUILLE - CCSB, Mme ROEHLLY – ARBE PACA, Carolyne Vassas - SMIGIBA.